

La grandeur de Yitro

Une discussion à la fois intéressante et surprenante s'est tenue entre Moché et son beau-père Yitro. Moché supplia ce dernier de ne pas quitter les enfants d'Israël pour rejoindre son pays et promit même de lui donner une part en héritage dans la Terre Sainte. Cependant, il refusa et dit : « Je n'irai point ; c'est au contraire dans mon pays, au lieu de ma naissance, que je veux aller. »

Ceci réclame des éclaircissements. Comment comprendre une telle réaction de la part de Yitro qui, ayant entendu les échos de la séparation de la mer des Joncs et de la guerre contre Amalec, avait décidé de rejoindre le peuple juif ? En outre, il avait tant de mérite qu'une section de la Torah fut intitulée d'après son nom. Quant à son nom 'Hovav, il lui fut donné en vertu de son amour pour la Torah. Aussi, comment put-il opposer son refus au dirigeant des enfants d'Israël, venu le supplier de rester parmi eux ?

Moché désirait que son beau-père reste parmi les membres du peuple juif afin de leur servir d'exemple. Ils constateraient l'immense sacrifice de cet homme, prêt à renoncer à tout son prestige, sa richesse et sa famille, au profit de la sainte Torah. Quant à Yitro, il lui exprima sa volonté de rejoindre son pays natal.

Rachi, rapportant l'avis de nos Sages, explique les paroles de ce dernier : « A cause de mes biens et à cause de ma famille. » Comment expliquer que tels furent les mobiles de sa décision ? Un homme d'un niveau si élevé était-il prêt à quitter le peuple juif et le lieu de résidence de la Présence divine pour rejoindre sa famille et retrouver sa stabilité matérielle ?

Il va sans dire que Yitro ne fut pas motivé par le désir de profiter de sa famille ni de ses biens. Ses pensées étaient tout autres. Converti sincère, figure exemplaire pour l'amour de l'Eternel et l'assiduité dans la Torah, il ne voulait pas se contenter de rester dans le désert avec le peuple juif, au milieu duquel la Présence divine résidait. Il désirait se mettre à l'épreuve en testant sa capacité de maintenir sa piété à l'écart de cet environnement saint. D'où sa décision de retourner à Midian, lieu idolâtre. Serait-il capable de persister dans la bonne voie, sans se gêner devant ses railleurs ?

Ainsi, Yitro refusa l'offre de Moché de recevoir

une part d'héritage en Terre Sainte, car il ne voulait pas accepter gratuitement ce qui était destiné aux descendants d'Avraham, d'Its'hak et de Yaakov. Il cherchait au contraire à s'efforcer de maintenir son haut niveau spirituel en un lieu moins favorable, comme Midian, où il devrait lutter contre son mauvais penchant grâce à la Torah qu'il avait acquise. Enfin, il voulait éradiquer ses vices depuis leur racine, à l'endroit où il les avait hérités. Seulement suite à ce travail, il comptait rejoindre les enfants d'Israël avec toute sa famille et serait alors prêt à recevoir une part d'héritage dans la Terre Sainte.

Bien que Yitro eût pu devenir une personnalité encore plus éminente s'il était resté dans le désert avec les enfants d'Israël, à proximité de la Présence divine, il préféra tester sa résistance à un milieu hostile à la spiritualité et tenter d'y sanctifier le Nom divin. Il espérait devenir le guide spirituel de sa famille et de ses concitoyens et les mener vers la route du repentir et de la voie divine.

Le récit de cet épisode par la Torah n'est pas fortuit. Elle cherche ainsi à nous illustrer le principe selon lequel « l'étude n'est pas l'essentiel, mais plutôt l'action » (Avot 1, 17). En d'autres termes, même l'homme plongé jour et nuit dans l'étude de la Torah et éclairé par les enseignements de ses Maîtres, ne pourra compter sur le secours de son étude si, lorsqu'il quitte la Yéchiva, il ne se souvient pas de l'essentiel, c'est-à-dire de l'acte. Car, le cas échéant, il déchoira et oubliera rapidement les valeurs et les enseignements appris auprès de ses Maîtres.

Yitro désirait enseigner aux habitants de Midian le principe : « Grande est l'étude en cela qu'elle mène à l'acte. » (Kidouchin 40b) Telle fut la motivation le poussant à quitter le peuple juif pour les rejoindre. Il pensa que, s'ils n'acceptaient pas son éducation, il les quitterait de nouveau pour retourner en Terre Sainte auprès des enfants d'Israël, ce qui se passa effectivement.

Par conséquent, celui qui oublie la primauté de l'acte sur l'étude finira par renier la Torah, même s'il l'étudie sans relâche, car sa seule intention sera de se glorifier d'elle. Cet individu ressemble à un soldat sans uniforme, c'est-à-dire dépourvu de ce qui lui rappelle son obligation de se conformer aux instructions de son commandant.



All. Fin R. Tam

Paris 21h36* 23h01 00h40

Lyon 21h13* 22h30 23h45

Marseille 21h01* 22h14 23h45

(*) à allumer selon
votre communauté

Paris • Orot 'Haïm Ve Moché

32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem • Pninei David

Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod • Orot 'Haim Ve Moshe

Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana • Kol 'Haïm

Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il

Hilloulot

Le 21 Sivan, Rabbi Chimon Sofer, auteur
du Hitorerout Técheouva

Le 22 Sivan, Rabbi David 'Hayat

Le 23 Sivan, Rabbi Yaakov Pollak

Le 24 Sivan, Rabbi Avraham Sallam

Le 25 Sivan, Rabbi Mordékhaï Eliahou

Le 26 Sivan, Rabbi Aharon Eli Hachohen
Tawil, auteur du Issakhar DuzvoulounLe 27 Sivan, Rabbi Amram Ankawa,
président du Tribunal rabbinique de
Gibraltar



GUIDÉS PAR LA ÉMOUNA

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon
et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

La Providence individuelle

Lors d'un de mes séjours au Mexique, un homme très fortuné vint me voir. Il voulait me demander conseil au sujet de ses affaires complexes ; il hésitait où investir son argent et quel était le moment approprié pour le faire. Ne disposant pas de suffisamment de temps pour lui répondre, puisque je devais retourner en France, je lui demandai de me laisser ses documents, que j'étudierai une fois arrivé à destination.

Je plaçai dans mon bagage à main ces papiers où étaient reportées d'immenses sommes d'argent, en dépit du risque que cela représentait si les fonctionnaires des douanes les découvraient. Ils m'arrêteraient alors sans doute pour mener leur enquête.

Arrivé à l'aéroport, en France, un inspecteur me demanda si j'avais quelque chose à déclarer. Je répondis par la négative et il m'interrogea alors sur le motif de mon séjour au Mexique. Je lui expliquai que j'avais voyagé afin de renforcer spirituellement la communauté juive locale. « Je suis Rav, ajoutai-je, et ne suis pas du tout impliqué dans les affaires. » Cependant, pour une raison que j'ignore, il ne me laissa pas passer et m'enjoignit d'ouvrir mon sac pour vérifier son contenu. Quelle ne fut pas sa surprise lorsqu'il découvrit les fameux documents !

J'eus très peur, conscient qu'ils allaient enquêter à mon sujet afin de comprendre la présence de tels papiers en ma possession. Or, après une semaine extrêmement chargée de zikouï harabim, j'étais épuisé et je n'avais pas du tout la force pour cela. En outre, j'avais prévu de me rendre directement de l'aéroport à l'hôpital pour rendre visite à un malade gisant sur son lit de mort et dont la famille m'avait supplié de venir bénir. Aussi, levai-je les yeux vers le ciel, implorant le secours du Tout-Puissant.

Des minutes me paraissant comme une éternité passaient quand, soudain, le fonctionnaire m'informa que j'étais libéré et me rendit les précieux documents.

Voilà une des nombreuses histoires de Providence individuelle que je pourrais raconter à mon sujet. Il m'arrive très souvent, quel que soit le lieu où je me trouve, de percevoir clairement l'intervention divine en ma faveur. A chacun de mes pas, l'Eternel m'accorde Son assistance, par le mérite de mon dévouement pour les tâches communautaires, de mon sacrifice et des efforts que je déploie pour rapprocher le cœur de Ses enfants de la Torah et des mitsvot. Car, telle est la mission que je me suis donnée sur terre, sanctifier le Nom divin dans le monde et diffuser la lumière de la Torah au grand public. C'est pourquoi le Très-Haut m'alloue continuellement Son soutien, serait-ce au-delà des lois de la nature, conformément à l'enseignement de nos Maîtres : « Celui qui vient se purifier, D.ieu l'y aide. » (Chabbat 104a)

DE LA HAFTARA

« **Exulte et réjouis-toi (...).** » (Zékharïa, chap. 2)

Lien avec la paracha : la haftara mentionne le candélabre et les lampes vues par le prophète Zékharïa, sujet de notre paracha où Aharon reçoit l'ordre d'allumer les lampes vis-à-vis de la face du candélabre.

CHEMIRAT HALACHONE

Gare à l'excès de louanges !

Il est interdit de louer quelqu'un en public, car, lors d'un grand rassemblement, il est probable que certaines de ces personnes soient jalouses de lui et, en entendant ses louanges, en viennent à le blâmer.

Si l'on estime que ce risque n'existe pas chez nos auditeurs, par exemple dans le cas où ils ne connaissent pas l'intéressé, il sera permis de le louer même en public, à condition toutefois de ne pas le faire outre mesure.



DANS LES SILLONS DE NOS ANCÊTRES

Annihiler le ressentiment

« **Or, cet homme, Moché, était fort humble, plus qu'aucun homme qui fût sur la terre.** » (Bamidbar 12, 3)

Les élèves et connaissances de Rabbi Bentsion Aba Chaoul zatsal, Roch Yéchiva de Porat Yossef, ont témoigné qu'il se distinguait par la remarquable vertu de ne pas réagir aux vexations, comptant parmi ceux qu'« on vexa mais qui ne vexent pas, entendent leur disgrâce et ne répondent pas ».

Rabbi Meïr Abou'hatséra dit une fois à ses proches que, dans le monde entier, il n'existait pas de Juif plus grand que Rabbi Bentsion. On lui demanda comment il pouvait faire une telle déclaration, alors que son père, Rabbi Israël Abou'hatséra, était encore en vie. Il répondit qu'il ne parle pas des anges, comme Baba Salé, mais des hommes vivant parmi nous et voyant le monde comme nous. Parmi eux, personne n'était parvenu au niveau de Rabbi Benstion, affirmait-il.

Ce dernier révéla une fois lui-même comment il était arrivé à ce niveau, soufflant à l'oreille du célèbre mohel Rabbi Mordékhaï Chouchan chelita : « On raconte que je guéris les malades par mes bénédictions. Mais, sache que ce pouvoir provient du fait que mon cœur ne contient pas une pointe de ressentiment à l'égard de qui que ce soit ! »

Puis, il poursuivit en ajoutant ce jeu de mots sur la terrible maladie : « Sartan (cancer), c'est sar tina, éloigne le ressentiment. »

Dans l'ouvrage Or Létsion, le frère de Rabbi Aba Chaoul raconte à son sujet :

« Une nuit, des voleurs firent intrusion dans notre foyer et nous pillèrent tout objet de valeur. Quelle désolation de rentrer chez soi et de trouver tout à l'envers ! Les tiroirs sortis de leurs rails et leur contenu par terre, les livres disparus de l'étagère, le congélateur ouvert, les armoires défoncées. Des inconnus avaient pénétré et commis un sacrilège. La vitrine était vide, dépourvue des bougeoirs et des gobelets en argent ; la bougie et les encens avaient disparu. Les bijoux avaient été volés. Impossible de décrire la douleur que nous éprouvions. Peu avant cela, mon frère, Rabbénou, avait lui aussi été cambriolé et on avait dérobé tous les bijoux de la Rabbanite. Nous avions évidemment partagé sa peine, mais, quand cela nous arrive à nous-mêmes, la douleur est ressentie bien plus intensément. »

Profondément peïnés, ils se rendirent au foyer de Rabbi Benstion. Ils racontèrent à la Rabbanite ce qui s'était passé, ajoutant qu'ils avaient contacté la police, qui avait immédiatement pris les empreintes. Elle écouta attentivement leur récit, compatit à leur peine et leur dit : « Je viens de me rappeler que, lorsque nous avons été cambriolés, la première chose que Rabbénou s'empressa de dire face à ce spectacle est : "Je leur pardonne ! Je leur pardonne ! Je ne veux pas devoir être réincarné dans ce monde pour de l'argent." »

Le frère de Rabbi Benstion poursuit son récit : « Ces paroles de la Rabbanite me laissèrent pantois. A quel niveau sublime était-il arrivé ! Telle fut sa première réaction devant cet outrage... »



PERLES SUR LA PARACHA

Eloigné de toute pointe d'orgueil

« Or, cet homme, Moché, était fort humble, plus que tous les hommes. » (Bamidbar 12, 3)

Dans son ouvrage Akh Tov LéIsraël, Rabbi Chimon Avkatsits zatsal souligne que le mot méod, fort, semble superflu ; a priori, il aurait suffi d'écrire « Moché était plus humble que tous les hommes ».

Il répond en rapportant cet enseignement du traité Sota (5a) : « Rabbi 'Hiya bar Achi dit, au nom de Rav : un érudit doit avoir au moins un huitième d'un huitième d'orgueil. » Par conséquent, en tant que Gadol Hador, Moché aurait dû avoir au moins un soixante-quatrième d'orgueil.

C'est pourquoi la Torah insiste en précisant qu'il était « fort humble, plus que tous les hommes », sous-entendant qu'il n'avait pas même la plus petite pointe d'orgueil.

Louer le peuple juif

« Puisque l'Eternel a dit du bien d'Israël. » (Bamidbar 10, 29)

L'expression diber tov (dit du bien) ne se trouve que deux fois dans la Bible : une fois ici et une autre dans le livre d'Esther, au sujet de Mordékhaï duquel il est dit qu'il « a parlé pour le bien du roi ».

L'auteur du Igra Dékala en retire l'enseignement suivant : louer le peuple juif revient à louer le Roi, c'est-à-dire le Maître du monde.

Mais, l'inverse est aussi vrai : quiconque médite des enfants d'Israël est considéré comme avoir médité du Roi des rois.

L'auteur du Ravid Hazaav explique dans cet esprit le verset « Selon la lésion (moum) qu'il aura faite à autrui, ainsi lui sera-t-il fait » : celui qui attribue un défaut (moum) à un homme, c'est comme s'il en attribuait au Saint béni soit-Il.

Aussi est-il de notre devoir de juger positivement autrui et de ne pas s'empresse d'affirmer qu'il avait l'intention de nous taquiner ou de médire de nous.

Il y a pleurer et pleurer

« Puisque vous avez sangloté aux oreilles de l'Eternel en disant : "Qui nous donnera de la viande à manger ? Nous étions plus heureux en Egypte !", l'Eternel vous en donnera à manger, de la viande. » (Bamidbar 11, 18)

Le Or Ha'haïm s'interroge : pourtant, quand un homme est plongé dans la détresse, il doit implorer l'Eternel, donc pourquoi furent-ils punis pour cela ?

Rabbénou 'Haïm ben Atar – que son mérite nous protège – répond qu'il existe plusieurs sortes de pleurs : ceux exprimant l'espoir de l'homme, confiant que D.ieu lui enverra le salut, et invoquant Sa Miséricorde, et ceux provenant du désespoir de celui croyant qu'il n'y a plus rien à faire.

Il fut donc reproché aux enfants d'Israël d'avoir pleuré de désespoir et par manque de foi en D.ieu. En effet, ils pensèrent que personne ne pourrait les secourir et ne prièrent pas avoir foi et espoir. Leur requête avait donc un aspect hérétique et s'apparentait à une profanation du Nom divin, ce pour quoi ils furent punis.

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude
de notre Maître le Gaon et Tsaddik
Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



L'habitude, le plus grand obstacle du service divin

Dans notre paracha, nous pouvons lire : « Il nous souvient du poisson que nous mangions pour rien en Egypte, des concombres et des melons (...). Maintenant, nous sommes exténués, nous manquons de tout : point d'autre perspective que la manne ! » (Bamidbar 11, 5-6)

Comment comprendre que nos ancêtres préférèrent la nourriture consommée en Egypte à la manne, alors que, d'après nos Maîtres (Yoma 75a), elle pouvait prendre le goût de tous les plats ? En outre, ils affirment (ibid.) qu'avec la manne, des bijoux, perles et pierres précieuses leur tombaient du ciel. De plus, la manne est la nourriture spirituelle des anges, comme il est dit : « Tous eurent à manger de ce pain de délices. » (Téhilim 78, 25) Aussi, pourquoi les enfants d'Israël n'étaient-ils pas ravis de la manne et, au contraire, la décrièrent ?

La réponse réside dans la force de l'habitude. Certes, lorsqu'ils virent la manne pour la première fois, ils furent émerveillés de ce miracle et, quand ils la goûtèrent et constatèrent son pouvoir de prendre les goûts des divers aliments, ils en furent enchantés. Cependant, ils s'y habituèrent peu à peu, au point de ne plus parvenir à y déceler le grand bienfait.

Lors de la prière de cha'harit, dans les bénédictions précédant la récitation du Chéma, nous bénissons le Créateur en disant : « Qui renouvelle quotidiennement et toujours l'œuvre de la création. » Tous les jours, l'Eternel ranime les éléments de la création, insufflant la vie en eux. A Son instar, il nous incombe de raviver notre entrain dans le service divin, de l'effectuer avec vénération, comme si c'était la première fois que nous le faisons.



LA PARACHA SOUS UN NOUVEL ANGLE

« Pourquoi donc n'avez-vous pas craint de parler contre Mon serviteur, contre Moché ? »

(Bamidbar 12, 8)

Miriam fut humiliée aux yeux de tout le peuple juif suite aux paroles qu'elle prononça contre Moché, bien que, dans son extrême humilité, il ne lui en tînt pas rigueur. De même, lorsque Eldad et Médad prophétisèrent dans le camp, il réagit en s'exclamant : « Ah ! Plût au ciel que tout le peuple de D.ieu se composât de prophètes ! »

Nos Maîtres nous mettent en garde contre le manque de respect aux érudits : « Fais attention à leurs braises de crainte de te brûler, car leur morsure est telle la morsure d'un renard, leur piqure telle la piqure d'un scorpion, leur sifflement telle la stridulation d'une vipère, et toutes leurs paroles semblables à des braises. » (Avot 2, 10)

Une terrible histoire est racontée à ce sujet (Hizaarou Bégué'halétékha). Rabbi Moché, fils de Rabbi Pin'has Makorits, et ses fils apprirent le métier de l'imprimerie et s'y spécialisèrent. On leur conseilla alors de fonder une imprimerie à Salovita et d'y tirer tous les livres du Talmud, dans une belle édition.

Avant de se lancer dans cette tâche, ils s'adressèrent aux Guédoles Hador, leur demandant d'écrire une approbation sur le fait que, durant les dix années suivant la fin de l'impression des livres de Guémara, personne n'aurait le droit d'en imprimer d'autres, car cela empièterait sur leur propre terrain. Le 'Hatam Sofer, Rabbi Akiva Eiger et d'autres grands Rabbanim acceptèrent leur demande.

Ils se consacrèrent donc à l'impression du Chass, travail qui s'étendit sur environ cinq ans. Les acheteurs furent si nombreux qu'en l'espace de quelques années, presque tous les exemplaires furent épuisés. Rabbi Moché et ses fils envisagèrent alors de faire un second tirage. Cependant,

ils apprirent que Rabbi Ména'hém Man Réém, de Vilna, avait lui aussi entrepris l'impression du Talmud dans sa ville, bien que dix ans ne se fussent pas encore écoulés depuis qu'ils avaient terminé leur propre impression à Salovita.

Les propriétaires de l'imprimerie de cette ville allèrent alors trouver les Rabbanim et, parmi eux, Rabbi Akiva Eiger, pour qu'ils interdisent à cet homme de poursuivre son travail, conformément à l'accord émis quelques années auparavant.

Après avoir écouté les deux partis, ce dernier prononça le verdict suivant : les éditeurs de Salovita ayant déjà vendu presque tout leur stock et l'éditeur de Vilna ayant formulé son accord de leur acheter tous les exemplaires restant au prix réclamé, les premiers ne pouvaient l'empêcher de poursuivre son édition dans sa ville. Bien que quelques autres Rabbanim fussent d'avis contraire, c'est celui de Rabbi Akiva Eiger qui l'emporta.

Rabbi Moché et ses fils, constatant qu'ils avaient néanmoins eu l'aval d'un certain nombre de Rabbanim, se leurrèrent en suivant les conseils de personnes malintentionnées qui avaient publié l'avis selon lequel il ne fallait pas se fier à la permission donnée par Rabbi Akiva Eiger qui, vu son âge avancé, ne faisait plus que suivre les directives de son fils, Rabbi Chlomo. Ces propos irritèrent le grand Sage qui, profondément touché, s'écria face au heikhal, en dépit de son humilité : « Maître du monde, c'est Ta Torah que j'étudie et selon elle que je me prononce. Si je suis prêt à pardonner ma propre offense, ne pardonne pas celle de Ta Torah, bafouée ! » Ces paroles, qui lui échappèrent, allaient devoir s'accomplir...

Peu après, survint un effrayant incident. Un ouvrier spécialisé dans la reliure des livres et employé dans l'imprimerie de Salovita éditant le Talmud s'enivra et se pendit sur le lieu du travail, se donnant la mort. Des mauvaises langues en profitèrent pour raconter que cet homme s'était pendu à cause de ses embaucheurs.

Le gouvernement russe sauta sur l'occasion pour laisser libre cours à sa haine contre les Juifs. Ils arrêtaient les frères et les emprisonnèrent. Aux côtés de meurtriers et de voleurs, ils restèrent en cellule durant trois longues années,

durant lesquelles d'amères souffrances leur furent infligées. Pendant ce temps, une interminable enquête fut menée à leur sujet. Finalement, une sentence cruelle fut prononcée : les frères devaient passer entre deux rangées de soldats russes, armés de fouets, et recevoir d'eux mille cinq cents coups. S'ils survivaient à ce supplice, ils devraient être exilés à vie en Sibérie.

La veille du mois d'Eloul 5599, le terrible décret fut mis à exécution. Sur la place centrale, deux longues rangées de deux cent cinquante soldats se faisant face se formèrent, chacun d'eux tenant un fouet. Dans l'espace étroit les séparant, on ordonna aux pauvres frères de passer trois fois pour subir les coups prétendument mérités. Les soldats déshabillèrent complètement l'un des frères, le laissant entièrement nu. Seule sa kippa blanche resta sur sa tête, conformément à la seule demande accordée par le gouvernement russe. En silence, les mains liées et le corps nu, il confia son âme à son Créateur, tandis qu'il exposa son dos aux coups de ses tortionnaires.

Après être passé trois fois entre les rangées de soldats, il resta miraculeusement en vie. On l'emmena à l'hôpital et ce fut le tour de son frère de subir ce supplice atroce. L'effroyable épreuve endurée par ses fils mit fin aux jours de leur père, qui mourut en l'an 5600. Après de nombreuses tentatives de libérer ces derniers et des pots de vin donnés par les 'hassidim de Korits et de Salovita, le tyran Nicolas accepta d'alléger leur peine : l'exil en Sibérie fut remplacé par un emprisonnement à vie à Moscou. Seulement après la mort de Nicolas, ils furent remis en liberté.

Les frères Makorits reconnurent l'équité de leur jugement, affirmant avoir mérité cette punition à cause de leur manque de respect envers Rabbi Akiva Eiger et répétant inlassablement la Michna : « Réchauffe-toi au feu des Sages, mais fais attention à leurs braises de crainte de te brûler, car leur morsure est telle la morsure d'un renard, leur piqure telle la piqure d'un scorpion, leur sifflement telle la stridulation d'une vipère, et toutes leurs paroles semblables à des braises. »